

CHARTRE du COLLÈGE DÉMOCRATIQUE de la VALLÉE du MADET

Le collège démocratique de la vallée du Madet est un établissement associatif, privé, laïc, mixte et hors contrat avec l'éducation nationale.

Comme son nom l'indique, il s'inscrit dans une **démarche démocratique**, soutenue et promue par la Communauté Européenne pour l'Éducation Démocratique – EUDEC - dont la vision est : « *promouvoir une approche permettant aux enfants de faire leurs propres choix concernant leurs apprentissages et tous les autres domaines de la vie.* »

A ce titre, l'approche pédagogique du collège est peu conventionnelle et il est indispensable pour la-le jeune et sa famille de bien en saisir les spécificités et d'adhérer à l'ensemble de ses valeurs avant de s'engager définitivement auprès de la communauté éducative.

Votre enfant souhaite s'inscrire au collège démocratique. Chacun-e de vous doit accepter et respecter les principes, les valeurs et les instances décisionnelles et de médiation décrit-e-s ci-après.

1) Principes et valeurs

• Démocratique

1 voix = 1 voix, qu'elle soit celle d'un jeune ou d'un adulte.

Le consensus est encouragé, un recours au consentement ou au vote (*pour, contre, consent, s'abstient*) étant toujours possible dans les situations les plus complexes.

• Liberté dans les apprentissages

Le socle commun de connaissances et de compétences, tel que défini par l'Éducation Nationale, présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire et constitue un guide utile si nécessaire, mais en aucun cas un objectif à remplir obligatoirement. Au collège démocratique, chaque jeune est accompagné-e par des adultes facilitateurs dans des projets qui font sens pour lui-elle, que ce soit l'acquisition d'un savoir spécifique, l'obtention d'un diplôme, la réalisation d'une activité, en dehors de toute obligation relative au socle commun de compétences. Si le projet du jeune est par exemple l'obtention du Diplôme National du Brevet, il sera bien entendu accompagné dans cette démarche par toute la communauté éducative pour le préparer au mieux à cet examen. Le journal de bord, outil d'auto-évaluation partagée, permet de faire le lien, en basculant sur un système de note ou de compétence à partir de la richesse décrite, avec l'Éducation Nationale, si le projet du jeune le nécessite.

- Responsabilité

Afin de jouir pleinement de cette liberté et de la garantir à toutes et tous, le-la jeune et ses parents doivent exercer leur responsabilité en s'engageant à respecter la charte de l'établissement et les règles de vie qui y sont rattachées.

- Autonomie

Entendue comme «*la capacité d'agir, de choisir et de penser par soi-même afin de se diriger dans le monde* ». Fort-e de cette liberté et responsable de ses actes, chaque jeune peut être autonome dans son quotidien, dans ses apprentissages, dans son projet de vie et évoluer à sa guise au sein de cet environnement riche en propositions pédagogiques, au sein du collège et au sein de la cité, au travers d'un programme proposé chaque mois, chaque semaine, (*échanges de savoirs, club littéraire, expériences scientifiques, visites, sorties nature, sports, spectacles, ...*). Un accompagnement à l'autonomie pourra être envisagé si le-la jeune en ressent le besoin.

- Coopération et altruisme

La pédagogie du collège est coopérative et promeut l'entraide, le partage, la solidarité. Au collège démocratique, l'hétérogénéité est un levier puissant pour créer de vraies situations de coopération : celui qui sait peut tenter de former celui qui ne sait pas : « *Je t'aide à comprendre, tu m'aides à apprendre* ». La coopération fait donc vivre l'hétérogénéité comme une richesse, comme une nécessité, dans une communauté où les enfants et adultes s'épaulent, coopèrent, et construisent ensemble du sens. Cette coopération ne peut se concevoir que dans un climat serein et chacun-e au sein du collège, jeune et adulte, est accompagné-e pour bâtir des relations cordiales, respectueuses et solidaires avec les autres. Chacun sera attentif à ne pas générer, même de façon détournée, de situations de compétition induite entre individus.

- Échange de savoirs

Tenant de la coopération, l'échange de savoirs est un principe de l'éducation populaire qui guide l'approche pédagogique proposée. Le collège est un lieu ouvert sur l'extérieur et perméable à la richesse des environnements proches.

- Bien-être

Nous considérons que pour être disposé-e à apprendre et pour vivre bien avec autrui il est nécessaire de se sentir en confiance, sans pression, sans stress, de se sentir en harmonie avec

les autres, avec son environnement naturel, familial, social,... Nous privilégions la communication respectueuse (*messages clairs,...*), le dialogue à tout moment, des échanges informels, des groupes de paroles, la création d'espaces de détente, de divertissement, d'expression, pour garantir le bien être personnel et émotionnel de chaque membre de la communauté éducative.

- Bénévolat

Le bénévolat des familles et de chaque citoyen est important et valorisé au sein du collège. « Grand ménage », travaux, entretiens des espaces verts, mais aussi accompagnement en sortie, partage d'expérience personnelle et professionnelle, proposition d'une activité,...toutes les compétences et tous les savoirs sont les bienvenus au profit des jeunes. Cet engagement bénévole participe à la richesse du programme proposé tout au long de l'année et permet d'alléger les charges de fonctionnement de l'établissement...et donc les frais de scolarité.

2) Instances de décision et de médiation

- Concertation

Elle rassemble les adultes (*tous les membres de l'équipe pédagogique et des parents volontaires*) mais n'exclut pas pour autant les enfants. Elle dure 2 heures par semaine. Chaque membre de l'équipe pédagogique est tenu d'y assister. Les décisions appartiennent à l'équipe pédagogique, même si chacun peut intervenir librement dans les échanges.

- Conseil de collège

Réunion démocratique cherchant à organiser la vie du groupe. C'est l'instance centrale de décision du collège qui réunit tous les membres de la communauté éducative (*adultes, enfants*). Le conseil laisse une entière liberté d'expression aux membres de la communauté éducative. Il se tient une fois par semaine pendant 40 minutes.

- Assemblée générale

Elle permet une expression devant la totalité de la communauté, un échange entre tous les membres, une prise de décision si elle est suivie d'un vote organisé (*main levée, bulletins secrets...*). Elle n'est pas régulière et ne se réunit que sur demande des adultes ou d'un groupe d'enfants. Elle peut se décider dans l'urgence, comme de façon anticipée lors d'une concertation ou d'un conseil de collège ou d'un atelier de réparation.

- Parlons-en

Médiation réduite entre deux personnes (*enfant et/ou adulte*) en conflit mineur, animée par un adulte. Ne nécessite pas la présence de toute la communauté éducative. L'animateur donne la parole aux deux protagonistes, l'un après l'autre, en empêchant toute intervention tierce. Après avoir aidé à trouver une expression du conflit acceptée par les deux personnes, il ouvre la réflexion des protagonistes sur ce qui aurait pu éviter le conflit et sur la résolution à envisager. Un parlons-en non résolu donne le droit à un atelier de réparation.

- Atelier de réparation

C'est l'instance de médiation entre deux personnes (*enfant et/ou adulte*) en conflit (*bagarres, moqueries, insolence, insultes, accusations d'abus de pouvoir, contestations...*), animée par un adulte en présence de tous les membres de la communauté éducative qui le souhaitent. L'animateur donne la parole aux deux protagonistes, l'un après l'autre, en empêchant toute intervention tierce. Après avoir aidé à trouver une expression du conflit acceptée par les deux personnes, il ouvre la réflexion des protagonistes sur ce qui aurait pu éviter le conflit et sur la réparation à envisager. C'est le plaignant qui énonce s'il est satisfait ou pas avec la réparation proposée par l'agresseur et/ou les personnes présentes au conseil de réparation.

« Je reconnais avoir lu attentivement la charte du collège démocratique, à en avoir compris la signification et les implications qui en découlent. Je m'engage à en respecter les valeurs et principes tout au long de l'année.»

Date.....Lieu.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

La-le jeune,

la famille

**membre de l'équipe éducative
(nom, fonction)**